

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE MACOT LA PLAGNE

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

**CESSION D'UN TERRAIN POUR LA REALISATION
D' UN ENSEMBLE IMMOBILIER A DESTINATION D'HÔTEL**

1 – Identification de la personne publique : Commune de MACOT LA PLAGNE – BP 04 -73 216 AIME
CEDEX - Tél. : 04 79 09 71 52 – Fax : 04 79 55 60 52 – Mail : urba@macotlaplagne.com

2 – Objet de la consultation : la commune souhaite céder un terrain afin qu'il y soit réalisé un hôtel répondant à une démarche HQE. La cession se fera à titre onéreux à l'opérateur économique qui s'engagera à la réalisation du projet selon les dispositions du cahier des charges.

Le terrain est situé au sein de la station de Plagne Village, sur le domaine skiable de la Plagne (6 500 m² de SHON potentielle).

3 – Le dossier sera envoyé par courrier à tout candidat qui en fera la demande écrite (télécopie ou courriel) à l'attention du service urbanisme contre le dépôt d'une caution de 100 €. Le dossier pourra être retiré sur place en Mairie.

4 – Critères de sélection :

Le terrain sera cédé à l'opérateur économique qui fera la proposition la mieux disante au regard des critères suivants:

- les capacités techniques, financières et les compétences des candidats pour la réalisation de l'opération ;
- Qualité du projet d'établissement ;
- Qualité du projet de construction (répondant à une démarche type HQE)
- Prix du terrain ;
- Retombées pour la commune (en terme économique et en terme d'image).

Cette première phase de consultation permettra de retenir les candidats dont les projets sont jugés les plus intéressants et avec lesquels sera poursuivie une phase de négociation préalable à la signature de la cession.

5 – Date limite de remise des offres : 30 Novembre 2010 à 12 heures